

Championnat de France des Clubs 10 M 2018 / 2019**NIVEAU DEPARTEMENTAL****FICHE ENGAGEMENT ECOLE DE TIR****PISTOLET****CARABINE**

Club :

N° Asso : 11.34.

Ligue :

11 - LANGUEDOC-ROUSSILLON

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

| Catégorie | N° Licence | Nom-Prénom | Fille ou Garçon |
|---------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| Tireur BENJAMIN | | | |
| Remplaçant éventuel | | | |
| Tireur POUSSIN | | | |
| Remplaçant éventuel | | | |
| Tireur MINIME | | | |
| Remplaçant éventuel | | | |

CAPITAINE DE L'ÉQUIPE (NON TIREUR DE L'ÉQUIPE)

NOM/PRÉNOM :

Tel :

E-m@il :

NIVEAU DE DIPLÔME

COUPON À RENVOYER AVANT LE 12 DECEMBRE 2018 à Michel MASSOT mickmassot45@gmail.com ou par courrier avec le montant des inscriptions: 15, rue Jacqueline Auriol 34110 LA PEYRADE

Date et signature :

Extrait RGS 2014/2015 (§C.4.1.1. & §C.4.1.2.) :

L'équipe doit être encadrée par un Capitaine qui ne doit pas être un membre de l'équipe, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive au plus tard la veille du match et enfin d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs

La composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de Qualification Elle ne peut plus être entre le Match de Qualification et la Phase Finale